



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

CL/LW

P.V. J 28

## Commission de la Justice

### Procès-verbal de la réunion du 09 juillet 2019

#### Ordre du jour :

1. 7402 Projet de loi portant transposition de la directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires  
  
- Rapporteur : Monsieur Franz Fayot  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Adoption des projets de procès-verbal des 5 et 12 juin 2019
3. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth

Mme Joëlle Elvinger remplaçante Mme Carole Hartmann  
M. Roberto Traversini remplaçant M. François Benoy

Mme Hélène Massard, Ministère de la Justice  
M. Julien Raum, Ministère des Finances

M. Christophe Li, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. François Benoy, M. Alex Bodry, Mme Carole Hartmann, Mme Octavie Modert, M. Roy Reding, Mme Viviane Reding

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Félix Braz, Ministre de la Justice

\*

Présidence : M. Charles Margue, Président de la Commission

\*

**1. 7402    Projet de loi portant transposition de la directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires**

**Présentation et adoption d'un projet de rapport**

M. le Rapporteur, Franz Fayot (LSAP) présente les grandes lignes du projet de rapport du projet de loi sous rubrique.

Quant à la version initiale du projet de rapport, il y a lieu de souligner que deux passages additionnels ont été insérés au sein du commentaire des articles de l'article 2 du projet de loi portant modification de l'article 1<sup>er</sup> de de la loi modifiée du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées.

A l'endroit du Point 6° (modification du paragraphe 6) il est précisé que : « *[/]es auteurs du projet de loi ont souhaité maintenir la référence à la directive (UE) 2016/2341 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle (ci-après « IRP ») en raison de la dimension européenne de cette définition. La directive IRP sera transposée prochainement dans l'ordre juridique luxembourgeois, actuellement nous sommes en attente d'un avis du Conseil d'Etat ».*

Il est précisé également que « *[/]a référence devra prochainement être remplacée par une référence à la loi transposant la IRP ».*

Par ailleurs, M. le Rapporteur informe les membres de la commission parlementaire qu'il a eu des échanges de vues préalables avec des représentants de l'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg, au sujet du projet de loi sous rubrique. Ces derniers ont formulé une série de propositions de modification qui n'ont pas été intégrées dans le projet de rapport de la Commission de la Justice.

**Vote**

Le projet de rapport sous rubrique recueille l'accord unanime des membres de la Commission de la Justice.

**2.                   Adoption des projets de procès-verbal des 5 et 12 juin 2019**

Les projets de procès-verbal sous rubrique recueillent l'accord unanime des membres de la Commission de la Justice.

**3.                   Divers**

Aucun point divers n'est soulevé.

Le Secrétaire-administrateur,  
Christophe Li

Le Président de la Commission de la Justice,  
Charles Margue